

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 26 septembre 2024</b>	<b>N° 2024-515</b>

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET  
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre  
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre  
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre  
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre  
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre  
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre  
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre  
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre  
M. Jérôme PESKINA à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre  
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre  
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 26 septembre 2024</b>	<b>Délibération</b>
		<b>N° 2024-515</b>

---

**Volontariat de solidarité internationale à Douala (Cameroun) et à Hyderabad (Inde)**  
**Service Civique de réciprocité à Bordeaux - Décision - Autorisation**

---

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1 – Le contexte partenarial international de Bordeaux Métropole :**

Bordeaux Métropole a signé des accords cadre en 2015 avec Hyderabad en Inde, et 2016 avec Douala au Cameroun.

Tout en s'inscrivant dans la transition écologique, de nombreux projets sont ainsi développés dans les domaines suivants :

- Services urbains sur la planification territoriale et les facilitations d'accès aux services essentiels notamment en termes de mobilité urbaine, d'eau et d'assainissement, de déchets, politique patrimoniale,
- Economie et innovation, afin de contribuer à créer les conditions qui garantiront des emplois de qualité et stimuleront l'économie tout en respectant l'environnement,
- Culture et enseignement supérieur par le renforcement des liens de coopération,
- L'inclusion sociale et renforcement des systèmes de santé par le développement des partenariats multi-acteurs.

Ces partenariats mobilisent plusieurs services de Bordeaux Métropole mais aussi de nombreux acteurs de l'écosystème local : représentants économiques, culturels, universitaires, sociaux peuvent notamment être mentionnés : le Club d'entreprises Bordeaux Afrique, la CCI International Nouvelle Aquitaine (Urb Aquitaine), le Grand Port Maritime de Bordeaux, le Rocher de Palmer, la Rock School Barbey, Fabrique Pola, La Réserve, Bruit du frigo, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de paysage de Bordeaux (EnsapBx), l'ebabx - école supérieure des beaux-arts de Bordeaux (Ebabx), Sciences Po Bordeaux, l'Université de Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne, le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux/ les associations Téo Aquitaine et Adespa (Association pour le développement des soins palliatifs en Afrique), **Union Bordeaux Nord des Associations de Prévention Spécialisée.**

Une grande attention est ainsi portée au « faire avec » sur ces deux zones de coopération.

**2 - Le volontariat de solidarité internationale (VSI)**

Afin d'assurer le suivi des projets et sa représentation auprès des autorités locales dans ses zones de coopération, Bordeaux Métropole a recours au Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) depuis de nombreuses années.

Pour rappel les volontariats internationaux d'échange et de solidarité sont une réponse forte et transversale aux défis de l'internationalisation des territoires, que ce soit en faveur de la mobilité des jeunes comme de l'action internationale des collectivités.

## 2.1 Les bénéficiaires

Le VSI est ouvert aux jeunes âgés de plus de 18 ans qui s'engagent pour une durée de 12 à 24 mois pour une mission d'intérêt général et de développement, devant se dérouler hors de l'espace économique européen.

## 2.2 Les modalités de mise en place

Les missions sont obligatoirement effectuées via des associations internationales agréées par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. En Nouvelle-Aquitaine, l'IFAID Aquitaine (Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement) est l'organisme de référence du Ministère pour l'envoi des volontaires.

Les volontaires seront chargés/es, outre le lien avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux, de la représentation Bordeaux Métropole à Douala et à Hyderabad, du suivi des actions et de l'identification de nouveaux projets et partenaires.

A titre d'exemple, la VSI au Cameroun sera notamment mobilisée sur les projets de mise en place d'un Plan de Mobilité Urbaine Soutenable, d'une maison des familles à l'hôpital Laquintinie, de formation aux arts du cirque avec l'Institut français du Cameroun, ou encore sur des pistes de collaboration possible en lien avec les priorités municipales de la Communauté Urbaine de Douala (ex: gestion des déchets et programme "Douala Clean City"; formations aux enjeux de l'ESS, cartographie et étude de l'impact de l'urbanisme sur la mangrove). Le/la VSI en Inde pourra participer à la mise en place de résidences croisées de start-up au suivi du projet permettant de fournir un accès à l'eau aux communautés urbaines pauvres marginalisées d'Hyderabad et au développement des échanges dans le domaine de l'urbanisme et de la valorisation du fleuve.

En 2024, lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt du programme « Territoires Volontaires » de France Volontaires porté par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, Bordeaux Métropole pourra bénéficier d'un soutien financier et d'un accompagnement pour la mise en place de ses 2 prochains VSI au Cameroun et en Inde. La ville de Bordeaux ayant candidaté sur le même appel à manifestation d'intérêt, bénéficiera également d'un appui pour un VSI qui sera basé à Lima (Pérou), ainsi que d'un VSI international en accueil qui sera mobilisé sur le forum mondial de l'ESS de 2025.

L'obtention de ce co-financement implique également l'accueil d'un service civique international en réciprocité.

## 3 - Le service civique international de réciprocité

Bordeaux Métropole est agréé depuis 2016 pour accueillir des jeunes en service civique sur des périodes allant de 7 à 9 mois (délibération de renouvellement d'agrément n° 2022-680).

Il est ainsi proposé d'accueillir au sein de la direction des relations internationales un/e jeune en mission de service civique international en réciprocité pour une période de 8 mois (2024/2025).

Pour rappel, le Service Civique, créé en 2010, est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans des domaines d'intervention reconnus comme prioritaires pour la Nation. Ses missions seront complémentaires de l'action des agents, des stagiaires et des bénévoles. Il/ elle interviendra en complément de l'action effectuée par ces derniers, sans s'y substituer.

Dans le cadre du conventionnement avec France Volontaire, l'IFAID (Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement) sera l'organisme de référence pour organiser la sélection et les modalités d'accueil du jeune (réservation billet d'avion, visa, recherche de logement...) avec l'appui de Cool'eurs du Monde.

## 4 – Le budget

La contribution totale de Bordeaux Métropole pour la mise en œuvre de ces 3 dispositifs s'élève à **54 606,40€** :

**Pour les VSI :**

Le cout total annuel pour 2 VSI (en Inde et au Cameroun) s'élève à 91 996 €. La ventilation sera la suivante :

- Bordeaux Métropole prendrait en charge sur 12 mois **49 272 €**, soit 22 906 € pour le VSI Inde et 26 366 € pour le VSI Cameroun.

- Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères participerait à hauteur de 25 048 € et France Volontaires à hauteur de 17 676 € (via le Fonds de coopération et de la jeunesse populaire/ FONJEP et Délégation pour les Collectivités Territoriales et la Société Civile (DCT CIV)).

Chaque volontaire percevrait une indemnité mensuelle de 1100 € sur une période de 12 mois.

**Pour le service civique de réciprocité :**

Le cout total pour l'accueil d'un service civique international sur 8 mois s'élève à 14 868,64€.

Bordeaux Métropole prendrait en charge **5 334,40 €**.

L'agence civique contribuerait à hauteur de 4 199,84 € ; France Volontaire 5334,40 €

Le/la jeune en service civique percevra notamment une indemnité mensuelle de 504,98€ (4 jours/ semaine). Une indemnité logement (de 600€/ mois) et son transport international seront également pris en charge.

*Détail des postes de dépenses annexe 1.*

## **5 – La convention**

Bordeaux Métropole ayant répondu conjointement avec la ville de Bordeaux à l'appel à manifestation d'intérêt du programme « Territoires Volontaires », porté par France Volontaires et opéré l'IFAID, la convention sera quadripartite. Elle intégrera l'ensemble des coûts pour l'envoi et l'accueil de volontaires ainsi que l'accueil d'un service civique, répartis entre la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole dans les services Relations internationales et Développement économique.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°2005 – 159 du 23 février 2005 relative au contrat de Volontariat de solidarité internationale,

**VU** le décret n°2005-600 du 27 mai 2005 pris pour l'application de la loi relative au contrat de Volontariat de solidarité internationale,

**VU** l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant, d'une part, le montant des aides de l'Etat au Volontariat de solidarité internationale et, d'autre part, les montants minimum et maximum des indemnités versées par les associations de volontaires,

**VU** la loi du 10 mars 2010 sur le service civique volontaire,

**VU** la délibération de renouvellement d'agrément n°2022-680,

**VU** l'accord signé entre Bordeaux Métropole et la ville de Douala au Cameroun le 24 octobre 2019, renouvelé le 20 octobre 2023,

**VU** l'accord signé entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Tèlangana le 29 octobre 2021.

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** l'intérêt de Bordeaux Métropole à développer une politique de coopération internationale multithématique, et notamment renforcer les actions culturelles,

**DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser l'envoi de deux Volontaires de solidarité internationale selon les modalités explicitées ci-dessus.

**Article 2** : d'autoriser l'accueil d'un/e jeune service civique international pour une durée de 8 mois, selon les modalités explicitées ci-dessus.

**Article 3** : d'autoriser Mme la Présidente à signer la convention avec l'IFAID Aquitaine, France Volontaires et la ville de Bordeaux (lauréate du même appel à manifestation pour un appui sur un VSI au Pérou et d'un VSI international en accueil).

**Article 4** : de prendre en charge une partie des frais liés au contrat de 2 volontaires et d'un service civique au travers d'un remboursement à l'IFAID Aquitaine pour un montant de 54 606.4 €

**Article 5** : d'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 62878, fonction 048

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>4 OCTOBRE 2024</b>	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>4 OCTOBRE 2024</b>	
	Madame Céline PAPIN